

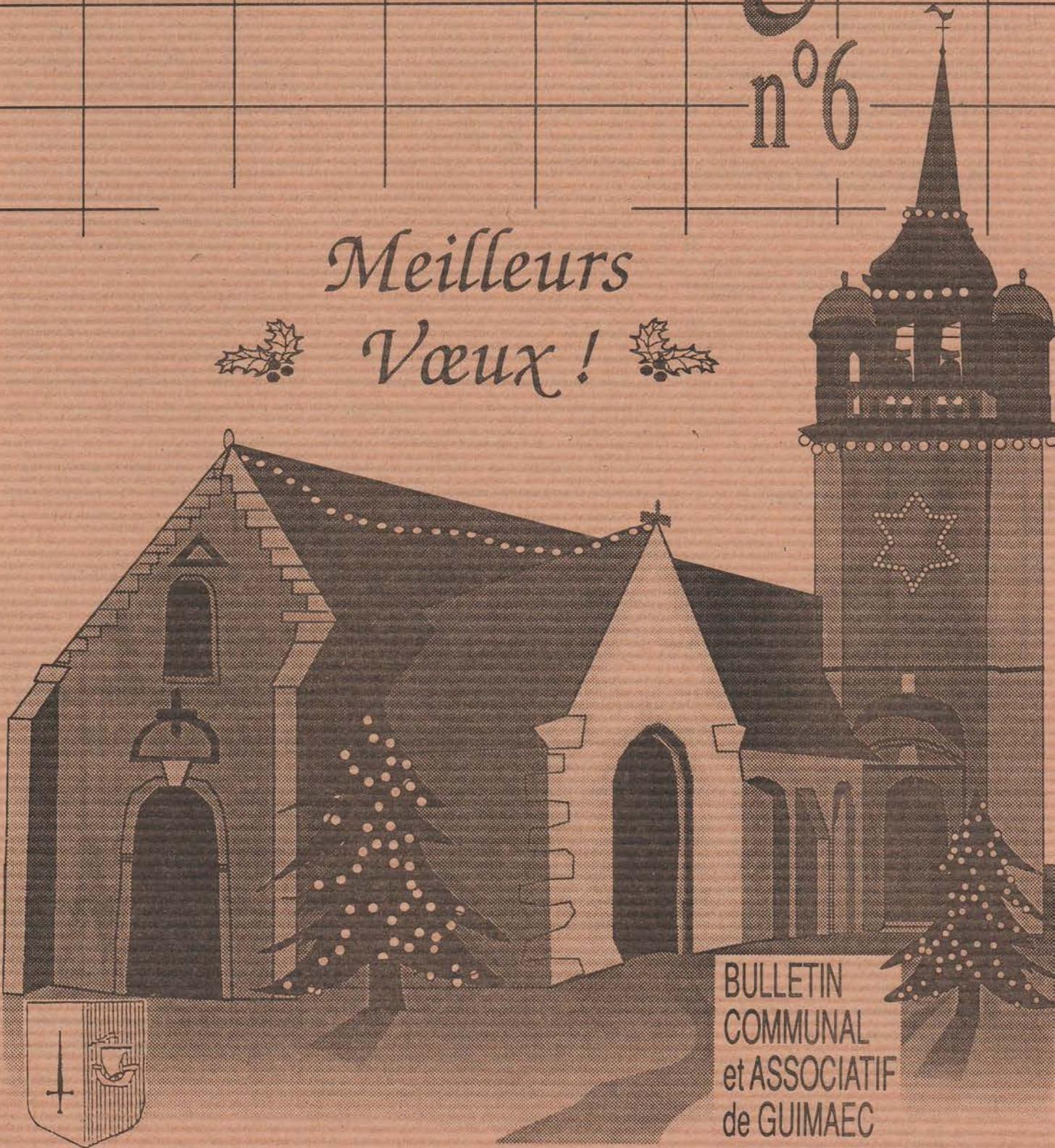
An Nor Digor

n°6

Meilleurs



Vœux!



BULLETIN
COMMUNAL
et ASSOCIATIF
de GUIMAE C

SOMMAIRE

Le mot du maire

LA COMMUNE

- Le mot du maire 2
- Conseil des jeunes 3
- Etat civil 4
- Démarches Administratives 5.6
- Taux d'imposition dans le canton 92.7
- Conteneurs à ordures ménagères.7
- Analyse de l'eau 8

ASSOCIATIONS

- Foyer Rural 9
- Comité des fêtes de Poul Rodou 10
- Parents d'élèves 10
- A.S. Guimaëcoise 11
- Amicale Laïque 11.12

ET AUSSI...

- Autour de Trobodec 13
- Taoliou Kaer Rannou Trelever 14
- Rannou Trelever 15
- Séjour de St-Yves à Guimaëc 16
- Jeux 17
- Résultats du n°5 17
- Mots croisés n°6 18
- Calendrier des fêtes 92 - 93 18

COMITE de REDACTION : Henri-Noël CHOLET - Claude NERRIEC - Jean-Claude THILLOY - Alain TROADEC - Bernard CABON - Jeanine LE SCOUR - Henri CABIOCH - André HURUGUEN - Jean-François MASSON.

Conception et réalisation : support technique
U.L.A.M.I.R. Trégor Ouest

Ca y est, quatorze ans après la catastrophe et après plus de dix années de procédure, l'affaire de l'Amoco Cadiz a enfin trouvé son dénouement.

La Société Amoco International a été condamnée en appel par la Cour Fédérale de Washington à verser au total 230 millions de francs aux plaignants dont 100 millions de francs aux communes. A ces 100 millions viennent s'ajouter 30 millions que l'Etat français a accepté de verser sur la part qu'il avait obtenue.

Qu'en est-il des indemnités qui échoient à la commune de Guimaëc ? Elles s'élèvent à 1 213 965 Francs (1). Cela met Guimaëc au 33^{ème} rang (2) sur les 91 communes engagées dans le procès et au 20^{ème} si l'on calcule le montant des indemnités en Francs par habitant (1371F/hab). Les sommes déjà versées par la commune pour le procès lui sont également restituées. Après actualisation, elles s'élèvent à 131 963 F.

Cet argent arrive à point, (Mais pourrait-il en être autrement ?) pour augmenter les possibilités financières de la commune.

Notre commune est peu endettée mais, compte-tenu des conditions financières du moment, il vaudrait mieux qu'elle ne le soit pas du tout : l'augmentation du coût de la vie n'atteint pas aujourd'hui 3% alors que les taux d'intérêts demeurent à 10%. Il en résulte, si l'augmentation des impôts ne fait que suivre l'inflation, un appauvrissement correspondant à 7% au moins sur les

sommes empruntées.

C'est pourquoi afin de préserver l'avenir, il vaut mieux aujourd'hui utiliser les capitaux disponibles de l'Amoco pour réaliser des investissements en ayant le moins possible recours à l'emprunt. L'intérêt du contribuable est ainsi préservé et la capacité d'investissement demeure.

Je voudrais enfin, souligner, à propos de cette affaire de l'Amoco, le travail considérable qu'a constitué la réalisation, en 1984, du dossier de déclaration de dommages.

Ce dossier a été établi par la secrétaire de mairie, Madame Daniel, en relation avec les services de la Direction Départementale de l'Equipement et la Perception de Lanmeur.

L'arbre Planté cette année-là a poussé et en 1992 nous en récoltons les fruits.

*Bonne année à tous,
Bloavezh mat d'an holl.*

Bernard CABON

(1) La répartition de cette indemnité s'établit comme suit :

Restauration du littoral :	48,5%
Voirie :	40,5%
Travail et déplacements des élus :	8%
Travail des employés communaux :	2%
Repas des bénévoles :	0,5%
Divers :	0,5%

(2) Un certain nombre de communes a participé au procès alors qu'elles n'avaient pas été souillées : ces communes n'ont pu prétendre à indemnisation. Leur solidarité a néanmoins été fondamentale.

Conseil des jeunes



Après deux ans d'existence, beaucoup de travail, et des propositions intéressantes, dont certaines prises en compte par le conseil municipal, le Conseil des jeunes de Guimaëc, était appelé à renouveler ses élus, un seul désirant arrêter et trois candidats s'étant fait connaître, il a semblé raisonnable à tous, jeunes élus et adultes, de garder les anciens jeunes conseillers, et d'intégrer les trois nouveaux candidats.

les bonnes volontés étant toujours à encourager.

Le nouveau conseil des jeunes de Guimaëc, élu pour deux ans, est donc ainsi composé :

Anciens conseillers

Anthony BOUGET
Arnaud BOUGET
Alan CABON
Laurent GUILLOU
Christophe JAOUEN
Pierre LE GOFF
Emmanuelle POIRIER
Marine MEURIC
Mikaël PRIGENT
Aurélien THILLOY

Nouveaux conseillers

Marzina CLUGNAC
Sébastien GUILLOU
Anne Lise SCOUARNEC

Souhaitons à nos jeunes conseillers bonne route et bon travail.



Etat-Civil 92.

NAISSANCES

Antoine BERTHOU	né le 12 février 1992	Penlan
Sébastien FALHON	né le 20 mai 1992	Kastell ar Bail
Anaïs Eva CAROFF	née le 31 mai 1992	Pors ar hoat
Rosanne Francine JAOUEN	née le 21 juin 1992	Keryer
Maëva MARCHAND	née le 29 juin 1992	Bourg
Marine LORIN	née le 6 juillet 1992	Kerlavo
Sandra GÉRARD	née le 19 juillet 1992	Bourg
Cédric LE BIHAN	né le 2 septembre 1992	Tréléver
Alexandre Jean SCHMITT	né le 4 septembre 1992	Pen ar men
Kévin PAPE	né le 26 septembre 1992	Convenant le Rosaire
Adrien Eric PECQUET	né le 10 novembre 1992	Leur Vras

MARIAGES

Jean-François SCHMITT et Fabienne Louise DEMORE	le 29 février
Yann QUEGUINER et Florence GAIDAMOUR	le 1 ^{er} mai
Eric COCCO et Martine Patricia LAURENS	le 6 juin
Thierry LANNEAU et Nicole MARZIN	le 11 juillet
Jean-Marc COZ et Nathalie TREDAN	le 8 Août
Serge THOMAS et Isabelle CASPAR	le 19 septembre
Frédéric RENAUD et Marie Andrée LAVALOU	le 19 septembre

DÉCÈS

Joseph LINTANF décédé le 3 janvier 1992 Grand Convenant.
Mme SARTI née Germaine MERER décédée le 3 janvier 1992 Keryer.
Pierre CLECH décédé le 19 février 1992 Penfeunteun.
Robert LE ROCH décédé le 14 mars 1992 Route du Stancou.
Mme LOZACH née Anne Marie SIMON décédée le 16 avril 1992 Convenant le Rosaire.
Jean-Baptiste QUEROU décédé le 4 mai 1992 Runtannic.
François CLECH décédé le 18 mai 1992 Bourg.
Mme SANNIER née Marie Renée BOURVEN décédée le 24 mai 1992 Leur Vras.
Mme QUERNEC née Armandine GUYOMARCH décédée le 3 juillet 1992 Kéravézec.
Henri PRIGENT décédé le 23 juillet 1992 Convenant le Rosaire.
Mme JAOUEN née Jeanne Marie LE GALL décédée le 14 septembre 1992 Lan ar ven.
Mme HAMEURY née Marie MALTRET décédée le 26 novembre 1992 Keryer
Mme BONDERF née Catherine OLERON décédée le 8 décembre Pen ar C'hra



Démarches administratives.

Comment obtenir :

Documents désirés	où s'adresser	pièces à fournir	observations
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile	Date du décès, nom prénoms (nom de jeune fille)	joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu	noms et prénoms de mariage	Date du mariage joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Date de naissance noms, prénoms.	joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Extrait d'acte de naissance de français nés à l'étranger	Ministère des affaires Étrangères Service central d'état civil BP 1056 44035 NANTES CEDEX T.O.M. : Direction des Archives de France 27, rue Oudinot, 75007 Paris	Date et lieu de naissance noms, prénoms.	joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Extrait de casier judiciaire	Pour les personnes nées en France métropolitaine et à l'étranger : demande personnelle au service du casier judiciaire, 107, rue Landreau 44079 NANTES CEDEX Pour les personnes nées dans les DOM TOM : greffe du tribunal de grande instance du lieu de naissance.	Joindre à la demande une fiche état civil	et une enveloppe timbrée
Fiche d'état civil	Mairie	Livret de famille ou extrait de naissance	Peut être établie sans filiation au vu de la carte nationale d'identité.
Fiche d'état civil et de nationalité française	Mairie	Livret de famille ou extrait de mariage ou extrait de naissance et carte d'identité française en cours de validité.	Peut être établie sans filiation au vu de la carte nationale d'identité.

La commune

Documents désirés	où s'adresser	pièces à fournir	observations
Laisser-passer (valable 3 mois)	Mairie du domicile	Livret de famille, 1 photo (éventuellement jugement de divorce)	Valable pour les enfants de moins de 15 ans devant se rendre en Belgique, Italie, Luxembourg, Suisse et ne possédant pas de carte d'identité. Gratuit.
légalisation de signature	Mairie	La signature à légaliser doit être faite avec carte d'identité devant un employé municipal.	
Livret de famille	Mairie du mariage Remis le jour de la célébration.	Duplicata à demander à la mairie du lieu de mariage. Carte d'identité.	
Passeport (validité 5 ans)	Mairie du domicile	2 photos d'identité semblables de face, attestation de domicile, carte d'identité, livret de famille ou extrait d'acte de naissance, ancien passeport éventuellement autorisation parentale pour le mineur, jugement de divorce éventuellement.	Timbre fiscal à 350Frs Mineur - 15 ans inscription gratuite sur passeport parent.
Demande d'examen du permis de chasser	Mairie du domicile	Attestation de participation à la session de formation pratique. Imprimé à prendre à la Mairie pour passer l'examen, accomplir les formalités avant 31 mars. 1 fiche d'état civil, 1 photo, enveloppes, timbres.	
Visa-validation annuelle du permis de chasser	Mairie du domicile	Timbre fédération, attestat° ass., permis de chasser, carte de séjour étranger.	Visa payant.
Duplicata permis de conduire, Visite médicale PCD.	Mairie du domicile ou Préfecture	Photocopie permis, timbre, enveloppe timbrée	Payant. Payante le jour de la visite.
Certificat de vie	Mairie du domicile	Livret de famille	Présence de l'intéressé Gratuit.
Autorisation de sortie de territoire (délivrée au mineur de nationalité française voyageant seul)	Mairie du domicile	Présence du père ou de la mère avec livret de famille et carte d'identité du déclarant.	En cas de divorce des parents : copie du jugement de divorce.
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Carte d'identité et justification de domicile (quittances de loyer ou E.D.F)	avoir 18 ans et la nationalité française Attention : l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique.

La commune

Documents désirés	où s'adresser	pièces à fournir	observations
Carte grise	Sous-Préfecture de Brest : Service cartes grises 3, rue Parmentier Brest 29200	Formulaire à remplir accompagné de : certificat de vente, carte grise barrée et signée par le vendeur ou certificat de conformité et éventuellement certificat de non - gage, carte de séjour, justification de domicile de moins de 6 mois, certificat délivré par les centres agréés pour les véhicules de - de 5 ans.	Formulaires disponibles en Mairie. Payant.
Carte nationale d'identité (valide 10 ans)	Mairie du domicile	2 photos de face récentes Livret de famille ou extrait acte de mariage ou naissance. ancienne carte d'identité, autorisation parentale pour les mineurs, jugement de divorce pour justifier de la garde. Pour les naturalisés : produire le décret de naturalisation ou certificat de nationalité. Pour 1ère demande, extrait de naissance obligatoire	Présence de l'intéressé indispensable. Coût : 1 timbre fiscal à 150F.
Certificat de nationalité	Greffe du tribunal d'instance du domicile.	Téléphoner au préalable au tribunal.	
Certificat de non gage	Préfecture du lieu d'immatriculation du véhicule.	Demande par écrit en joignant joignant une enveloppe timbrée.	Formulaires disponibles en Mairie.
Certificat de non imposition.	Hôtel des impôts	Délivré automatiquement aux personnes non imposables si déclaration préalable.	Nécessaire pour demander l'assistance où l'aide judiciaire.
Certificat de scolarité.	Directeur de l'école.		N'a plus à être légalisé.
Certificat de travail	L'employeur		N'a pas à être légalisé.
Certificat de vaccination	Mairie	Présenter les certificat originaux où les carnets de santé de l'enfant.	
Certificat de vie commune	Mairie du domicile	Carte d'identité des 2 intéressés. Justification de domicile.	Présence des intéressés.
Certificat d'hérédité	Somme inférieure à 10000F et en l'absence de contrat de mariage ou de donations : à la Mairie. Somme supérieure à 10000F : Juge d'instance, ou au notaire chargé de la succession.	Livret de famille de la personne décédée.	

La commune

Documents désirés	où s'adresser	pièces à fournir	observations
Copie conforme	Mairie	Présenter la copie et l'original	
Déclarations de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille et certificat du décès.	Dans les 24h qui suivent le décès.
Carte de séjour à l'étranger	Mairie domicile	Passeport, photos, contrat de travail, etc...	Gratuité 1 ^{ère} demande Pièce différente selon les demandes.

Les taux d'imposition dans le canton en 1992.

Communes Année 1992	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Taxe professionnelle
Garlan	10,91%	14,76%	47,68%	9,71%
Guimaëc	11,00%	14,40%	44,99%	11,30%
Lanmeur	13,20%	16,85%	49,90%	14,63%
Locquirec	8,29%	10,71%	30,80%	13,44%
Plouégat-Guerrand	12,71%	17,80%	50,28%	11,19%
Plouézoc'h	13,76%	17,59%	42,82%	4,90%
Plougasnou	9,91%	14,89%	32,45%	8,75%
Saint-Jean-du Doigt	13,09%	18,12%	45,12%	13,19%

Conteneurs à ordures ménagères : Prix inchangés.

750 L	(4 roues)	1550 Frs	H.T (1)
340 L	(2 roues)	600 Frs	H.T.
240 L	(2 roues)	360 Frs	H.T.
120 L	(2 roues)	250 Frs	H.T.

(1) Prix au 1/4/92

*Si cela vous intéresse, retournez le coupon ci-dessous à la mairie,
les conteneurs seront livrés à domicile.*

✂ -----

Nom : ----- Prénom : -----

Adresse : -----

Capacité du conteneur : -----

Analyse de l'eau distribuée

(La dernière analyse est toujours affichée en mairie)

PRÉLÈVEMENT

Déposé le 05/11/92
 Prélevé le 05/11/92 par un agent préleveur D.A.S.S.
 Exploitant : Syndicat de Lanmeur

IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON

Maison de retraite - Lanmeur - Synd. de Lanmeur
 Eau de surface neutralisée ozonée

RESULTATS

Paramètres analysés	Mesures	Unités
BACTERIOLOGIE		
<i>Dénombrement de la flore totale :</i>		
Bactéries se développant à 37°C (24H).....	6	/ ml
Bactéries se développant à 22°C (24H).....	7	/ ml
<i>Germes témoins de contamination fécale :</i>		
Dénombrement coliformes thermotolérants...	0	/ 100ml
Dénombrement des streptocoques fécaux.....	0	/ 100ml
CHIMIE		
<i>Paramètres organoleptiques</i>		
Couleur.....	< 5	HAZEN
Turbidité.....	0,1	NTU
<i>Paramètres physico-chimique</i>		
Potentiel hydrogène (pH).....	7,5	
Conductivité à 20°C.....	381	µS/cm
Chlore résiduel total (C12).....	0	mg/ l
<i>Substances indésirables</i>		
Nitrates (N03).....	27	mg/ l

CONCLUSIONS

BACTÉRIOLOGIE : eau conforme aux normes de qualité (Décret n° 89-3 du 03.01.89) pour les paramètres recherchés.

CHIMIE : eau conforme aux normes de qualité (Décret n° 89-3 du 03.01.89) pour les paramètres recherchés



ASSOCIATIONS

A.S Guimaëcoise - Club du 3^{ème} Age
Amicale Laique - C.F de Poul Rodou
foyer rural - les Amis de Trobodec - Lutte Bretonne

Le Foyer Rural fonctionne toujours dans de très bonnes conditions.

Un repas a été offert le 21 novembre à la salle An Nor Digor à tous les bénévoles ayant contribué à l'organisation des festivités du Foyer. Une bourse aux vêtements a eu lieu les 7 et 8 novembre, et a obtenu une grande réussite, ce qui nous mène à une autre au Printemps.

Gymnastique

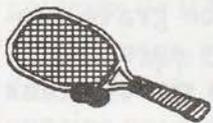
Il y a 2 séances par semaine, il est possible que d'autres personnes s'inscrivent. Voici les heures :

Lundi 18h30 - 19h30

Jeudi 18h30 - 19h30

Ping-pong

Cette activité est pratiquée par des jeunes scolaires. Il a été décidé, comme l'entraînement de foot a lieu le vendredi soir, que la séance de ping-pong aurait lieu le jeudi soir "uniquement".



Anglais

Les cours d'Anglais ont lieu tous les mardis soirs de 18h à 19h. Ces cours sont fréquentés par des adultes.

Couture

Une activité de plus en plus suivie. Elle fonctionne tous les mardis après-midi et les jeudis soirs; Les travaux réalisés seront exposés le 3 et 4 juillet 93. -

→ Salle An Nor Digor

Fest - Noz

C'est dans la joie et la bonne humeur que tous les amateurs de danses bretonnes aiment à se retrouver le mardi soir à partir de 20H30. Débutants ou non, tous ont plaisir à découvrir ou redécouvrir la danse dans ses moindres détails.

C'est aussi pour garder la tradition que le 13 MARS prochain, le groupe PEVAR et les KANERIEEN LANGAZEL animeront le Fest-Noz de la danse, Salle An Nor Digor. Au cours de cette soirée, vous pourrez apprécier cidre, café et gâteaux.

Avis aux amateurs et à bientôt.



Groupe Danses Bretonnes

Le groupe de danses, créé il y a 3 ans, compte actuellement 24 personnes.

Nous avons pu le voir évoluer durant la période estivale, au

cours de différentes fêtes cantonales, ainsi qu'à Plestin, Trémaouézan et Lisieux, soit au total 13 prestations. Le bilan étant très satisfaisant, le groupe commence à se doter de costumes, afin de personnaliser le groupe. Nous vous donnons rendez-vous à la saison prochaine. Cordialement.

Lutte bretonne

Toujours en bon fonctionnement. Les résultats seront communiqués par les responsables. Quelques indications au sujet de la carte du Foyer Rural, celle-ci est une assurance pour toutes les activités.

Le prix pour 92 - 93 :

• 50F adultes • 35F enfants
jusqu'à 16 ans.

Club du 3^{ème} âge

Ce Club fonctionne dans une très bonne ambiance : nous attendons que quelques plus jeunes viennent se joindre à nous, car malgré le grand âge de certains nous ne les considérons pas comme des anciens.

Un concours de Belote aura lieu le Dimanche 13 décembre en matinée.

Nous comptons faire une rencontre de fin d'année ou début d'année pour toutes les personnes possédant la carte du Club de 3^{ème} Age.

**MEILLEURS VŒUX
À TOUS.**

19



Comité des fêtes du Poul Rodou

Le bilan financier présenté par le trésorier lors de l'Assemblée générale du 14 novembre a fait ressortir un bilan positif pour chacune des animations programmées durant la saison.

Néanmoins, les concours de pétanque n'ont pas été une réussite. Le parking de Poul Rodou ne s'y prêtant guère.

Quant à celui des galoches il a connu son succès habituel.

L'animation proposée pour la fête des moissonneurs cette année, a attiré une affluence de spectateurs à la fête de la mi-août.

Un regret toutefois, l'absence de la structure gonflable sur la fête à cause de la défaillance de l'animateur P. Lévêque. Le non-remboursement de l'acompte a conduit le comité à citer ce dernier devant le tribunal d'instance de Dinan. Lequel a récemment rendu son jugement condamnant P. Lévêque à

verser au C.F. de Poul Rodou, l'acompte, dotages et intérêts et frais de procédure, assortis d'intérêts aux taux légaux. Nous sommes actuellement dans l'attente des exécutions du jugement.

Lors de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée dernièrement, il a été posé diverses questions, voire d'autres jeux éventuels et d'autres animations, toujours dans le but d'animer ce quartier de Poul Rodou.

•Poulinfos•Poulinfos•Poulinfos•

• **Date à retenir**

- **1^{er} mai**, traditionnel Bal du Muguet - Salle An Nor Digor, le programme des festivités 93 n'est pas encore défini.

• **Et aussi...**

- **Création d'un club de surfers courant novembre** : siège social bar du camping. Le président Ollivier Le Gall se tient à votre disposition, pour tous renseignements

- **SENTIER DE RANDONNÉES**, dernièrement débroussaillé, prochainement aménagé, le sentier côtier permettra de belles promenades entre Poul Rodou et Velin Izella en passant sous Sainte Rose, Kernod et Kerellou. Les sportifs pourront même continuer jusqu'à la plage de Saint-Jean du Doigt. Nul doute que ce sentier sera très fréquenté.

Parents d'élèves

SOS ECOLE PUBLIQUE RURALE

C'est le nom donné à une association qui s'est créée courant juin 92 par des parents d'élèves et enseignants de la région de Crozon. Toutes les communes rurales de moins de 2500 habitants ont été contactées dans la mesure où elles étaient adhérentes de l'Association des Maires Ruraux.

L'objet est de défendre et de promouvoir l'école publique rurale. Car tous les ans au moment de la rentrée scolaire la presse se fait l'écho de classes occupées par des parents qui se battent pour le maintien de postes d'enseignants. Les écoles rurales sont victimes de la baisse de la démographie et de la concentration urbaine. Il faut modifier les seuils de suppression de postes. Cette association a donc pris les devants par des contacts permanents avec les responsables de l'Académie.

L'association des parents d'élèves de Guimaëc a donc décidé d'y adhérer, par solidarité, et aussi parce que nous serons inévitablement confrontés à ce grave problème. Plus il y aura d'adhérents et plus nous serons écoutés.

J.Y. Creignou.





A.S Guimaëcoise



La relève se précise...

En juin dernier il avait été décidé d'engager une équipe de jeunes (moins de 15 ans) pour l'actuelle saison. Faute d'un effectif suffisant cette initiative est restée sans suite. En effet pour être présents à 13 tous les week-ends, 8 mois durant, 17-18 licenciés sont un minimum indispensable.

Décus, ceux qui avaient promis leur participation ne désarment pas pour autant : deux exemples entre autres.

- Le vendredi soir ils sont les plus nombreux à suivre les séances d'entraînement ; leur ardeur fait plaisir à voir.

- Le dimanche ils assistent régulièrement aux rencontres de l'équipe fanion (à domicile, comme à l'extérieur pour certains !) ne ménageant pas leur encouragements et parfois leurs critiques (fondées... ou non !).

C'est une dynamique porteuse : la commune recèle un vivier de "footeux", désireux de jouer sous les couleurs de l'ASG.

S'il appartient à ces "mordus" de mobiliser leurs copains pour qu'en 93-94 une équipe de jeunes soit enfin constituée, des bénévoles (parents, sportifs "sur le retour"...) doivent également venir épauler le bureau actuel : les mêmes ne pourront assu-

mer à la fois la gestion des équipes seniors et de jeunes.

Aussi les Laurent, "Jojo", Fabrice, Anthony, Stéphane... lancent un appel à leurs copains (pour jouer) et aux bonnes volontés (pour encadrer).

Rendez-vous au mois de mai pour faire le point..

Amicale Laïque

L'assemblée générale de l'Amicale Laïque s'est tenue début octobre au restaurant scolaire, devant une assistance fournie puisque plus de quarante personnes y assistaient.

Après la traditionnelle présentation des bilans financier et moral Marie-Thé Huruguen a soumis à notre réflexion quelques éléments au sujet des rythmes scolaires. Ce qui nous a confortés dans notre décision prise l'an passé de ne pas supprimer les cours du samedi matin.

Puis nous avons établi

le calendrier des activités de cette année scolaire 92/93. Après le couscous qui a eu lieu le 17 octobre et qui a connu son affluence habituelle, voici le programme des réjouissances :

24 janvier : pot au feu

18 avril : randon. pédestre

05 juin : soirée récréative

27 juin : sortie vélo

Nous avons prévu également de reconduire la soirée "Moules-frites" mais à ce jour la date n'est pas fixée.

Avant de clôturer la soirée par le pot de l'amitié nous avons procédé à l'élection d'un nouveau bureau dont voici la composition :

Présidente : Anne Marie Bévout

Présid. Adj. : Marie Jo Scouarnec

Présid. Adj. : Patrick Prigent

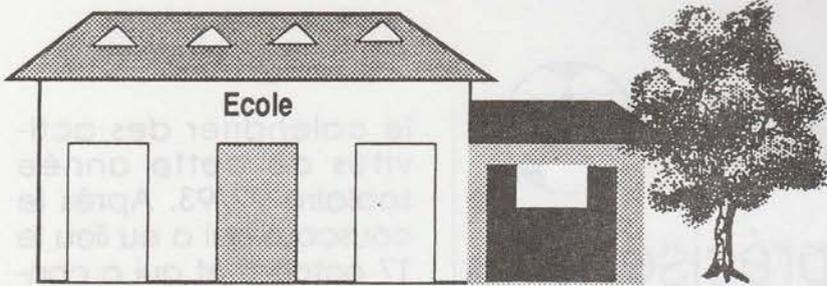
Secrétaire : Jacques Lesquin

Secrét. adj. : Christiane David

Trésorier : Jean Yves Creignou

Trésor adj. : Jean Bévout

En outre **André Huruguen**, directeur de l'école est membre de droit et **Christine Prigent** représente la Garderie. Enfin le bureau a



décidé de nommer Jean-Jacques Le Friant au poste de responsable des relations avec la presse locale car on a remarqué qu'il y a eu dans le passé trop d'oublis et de négligences quant à l'information faite sur notre association.

Quoi de neuf dans notre école cette année ?

Sachez tout d'abord que nous avons accueilli Marie Thérèse Huruguen en maternelle et Isabelle Gonidec en CE1-CE2. Denise Tilly assure la surveillance lors des repas des petits, tient les permanences B.C.D. et informatique, ceci dans le cadre d'un contrat CES. Toujours dans le même cadre Emmanuelle Leborgne a été embauchée pour s'occuper de la garderie.

Après la mise en route l'an passé de la bibliothèque (B.C.D.) les ateliers ont été mis en place après les vacances de la Toussaint. Cela se passe le samedi matin. Ainsi les enfants peuvent s'initier à la cuisine, au théâtre, à la musique, à la danse bretonne. On y trouve

également de la vidéo, de l'informatique ou encore du chant. Les enseignants sont appuyés par des parents ou anciens parents d'élèves.

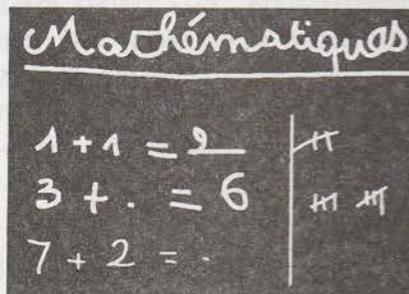
Enfin nous avons décidé de porter nos efforts sur l'équipement des Maternelles qui en avaient bien besoin, d'équiper la BCD en livres nouveaux. A ce propos faut-il rappeler que nous avons bénéficié cette année de la dotation "100 livres pour notre Ecole" faite par l'Education Nationale afin d'encourager ce projet de création de BCD.

Sachez qu'il est prévu un séjour à Pont-Menou pour les élèves de la classe CP GS et que nous aurons l'honneur de recevoir nos correspondants de Preyssas, ceci pour les CE-CM. Il se passe toujours quelque chose dans notre école !

Je profite enfin de cette page pour souhaiter à tous une bonne année 1993.

AMICALEMENT VOTRE

J. Y. CREIGNOU



AGENCE POSTALE

Vous êtes attachés à la présence de la Poste dans la commune. Le maintien de votre agence postale dépend de vous.

En effet, son fonctionnement est conditionné par un minimum de trafic. Il s'agit bien sûr de l'envoi du courrier mais aussi des prestations dans le domaine financier.

Mme PRIGENT se tient à votre disposition pour toutes les opérations courantes concernant :

- Votre compte courant postal,
- Vos livrets de Caisse d'épargne.

Si vous souhaitez d'autres placements, votre gérante vous orientera vers le conseiller financier de la Poste (l'épargne logement pour vos projets immobiliers ; Evolys pour rentabiliser votre épargne en 3 ans et toute la gamme des Sicav et des Assurances).

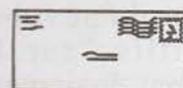
Renseignez-vous rapidement auprès de votre agence :

Mme PRIGENT

☎ 98-67-50-70

HEURES D'OUVERTURE DE L'AGENCE

- Tous les jours : 9h-11h 15h-16h30
- Samedi : 9h-11h



P. 12

Autour de Trobodec

Semaine après semaine, Jean Paul Cillard et son équipe ont accompli un travail remarquable. La vallée a changé de visage tout en retrouvant graduellement son caractère, celui d'une succession de prairies et de vergers qui remplacent avantageusement d'impénétrables ronciers.

Les abords du moulin ont été aménagés avec discrétion. La pose d'une rambarde de bois permettra d'enlever l'innesthétique panneau "Danger" près de la roue. Embauché par le conservatoire du Littoral pour l'entretien du bâtiment, M. Duquesnoy s'est immédiatement intégré à l'équipe.

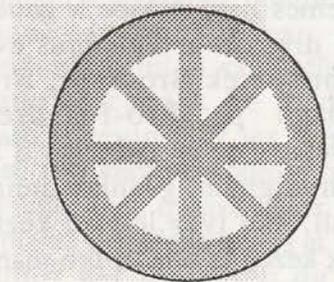
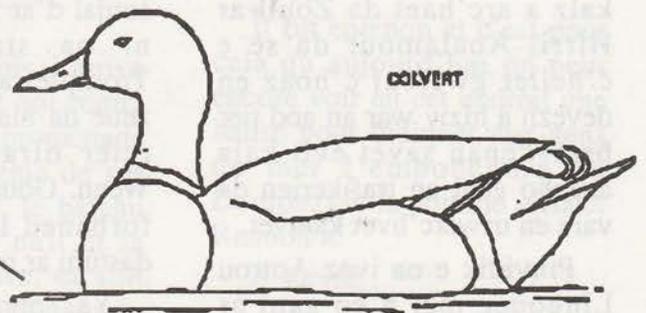
Pour conserver ensuite le site en état, l'idée serait d'installer à demeure une ou deux petites vaches écossaises rustiques et très typées, des Galloway ou

Highlands Cattle. Si vous connaissez un moyen pour s'en procurer, votre idée serait bienvenue. Puisque nous en sommes aux animaux, signalons que les colverts qui cohabitent sur l'étang avec les poules d'eau se portent bien. Prévenus, les chasseurs ont su les respecter.

Un peu plus haut, au Prajou, Jacques Bourhis, après avoir guidé les visiteurs du musée pendant l'été, se passionne pour la remise en état de vieux objets, de machines anciennes. Avec sa patience, ses con-

dispose. N'hésitez pas à lui rendre une petite visite. Merci à tous ceux qui ont fait confiance au musée en y déposant ces traces du passé. Il est particulièrement urgent de sauver ce qui est à base de bois car, sans traitement, les vers peuvent tout détruire.

N'hésitez pas à nous contacter.



naissances et son habile té manuelle, il réussit des miracles, bien qu'un peu bridé par la limite des moyens dont il

P.B.

Taoliou Kaer Rannou Trelever...

(heul) III

Berrskrid : Deut eo Rannou da vezan bras ha krenv : ur rams. Un den a vat eo ivez...

Maner Aotrou Lingouez a oa diazezet en un draonienn vihan a ziskenn goustadig adaleg koad Kergadiou betek pont Toull ar Hirri. D'ar mare e veve Rannou ne oa pont ebet eno eveljust met ur porzh-mor gant ur mell chaoser, keit pe dost hag an hini a weler c'hoazh en devezh a hiziv. Darempredet e veze ar porzh bihan-se gant un toullad mat a vigi hag a rae konverzh deus porzh da borzh a-hed aodou Breizh. Bez e oa memes listri brasoc'h gouest da dreuzin ar mor bras evit mont betek Bro-Saoz, Bro-Spagn pe Bro-Flandrez. Evelse e veze gwerzhzet d'an estren greun, gwinizh dreist-holl, hag ivez loened kezeg rak kezeg ar c'horn-bro-man a zo bet brudet a viskoaz dre Europa a-bez. Se a zegase kalz a arc'hant da Zoull ar Hirri. Abalamour da se e c'heller gwelout c'hoaz en devezh a hiziv war an aod tier brav-kenan savet evit kalz anezho gant an trafikerien da vare en triwerc'hvet kantvet.

Pinvidik e oa ivez Aotrou Lingouez met n'eo gant ar c'honverzh a rae. Kavet en

doa ur sistem gwelloc'h evit sachan gweneien d'e yalc'h...

An aotronez, en amzer-se, a zivenne evito o-unan an droed da punseal, da lavarout, den nemeto n'helle dastum en disteran tamm koad war an aod hep kaout an aotre. Se a lavare ivez, eveljust, ma veze kavet beajourien pe martoloded bev c'hoazh, e veze ret rein sikour dezho da chom ur pennad amzer c'hoazh war an tamm douar patatez-man.

Lingouez avat ne oa ket gwall trubulhiet gant al lezennou-se, lezennou kempennet koulskoude gant an iliz en anv d'hor salver. Pa gave tud bev c'hoazh war ar bigi deut d'an douar, an den fall-se hag e lakepoded a sikoure anezhan avat, ya met da vont buan ha buan er bed all. Lavarout a raed memes e stage, evel ma veze graet e Bro Bagan, kostez Kerlouan du-hont, leterniou-noz ouzh kerniel e saout evit rein da sonjal d'ar voraerien e oa aze ni oa staliet ar porzh. Tromplet ar sturer, heman a zeue da blant an e vag war ar reier dirak Beg an Enez Wenn. Goude e veze aes d'ar forbaned lazhan an dud ha dastum ar madou.

Ya, met ur wech e oa Rannou ni oa o tistrein d'ar porzh, graet gantan ur bourmenadenn war vor gant e dud. Siwazh, sourprenet gant an noz hag ar mor o tiskenn ec'h eas beg ar vag da skein
w a r a n traezh e

lec'h ma chomas. Kerkent e oa Lingouez hag e gopisted war blas prest d'ober e afer da gement hini a deufe maes ar vag.

Rannou eo an hini en em ziskouelas da gentan. Ar paotr n'en doa bet droug ebet, nemet e oa ken ruz e benn ha kribenn ur c'hog gant ar c'horvad fulor a oa ennan. An hini kent an a gouezhas en e grabanou a oe Lingouez. Kregin a reas Rannou e fons e vragou hag e kasas anezhan da furnijal an aer, a-uz d'an Douron betek bourg Plistin e lec'h ma touaras. Ne voe kavet deus ar paour-kaezh Lingouez nemet peadra d'ober goelienn evit ar moc'h. E vevelien a gemeras an henvelep hent evit erruout en henvelep stad. Plijadur e krevier moc'h Plistin en deiz-se !

Ur wech netaet ar plas gantan en em harpas Rannou ouzh korf e vag hag hen kasas d'an dour frank hep poan ebet. En deiz warlec'h e teuas adarre war-dro, gantan ur penn-bazh a bemzek troatad. Sankan a reas anezhan er reier hag a lakaas embann dre ar vro a dorfe kein kement hini a dostafe outan. Selaouet eo bet ha breman ez eus eno, en abeg da se, un tour ruz evit rein da c'houd d'an dud a vor pelec'h eman genou an Douron. Bazh Rannou a vez graet outan.

N'eo ket echu...

Les exploits de Rannou Trelever

(suite) III

Résumé : Rannou est devenu grand et fort : un géant. C'est aussi un homme de bien...

Le Manoir du seigneur de Lingouez était niché dans une vallée qui descend doucement du bois de Kergadiou jusqu'au pont de Toul an Hery. A l'époque où vivait Rannou, il n'y avait là bien sûr, pas de pont mais un port avec un quai de belle taille, aussi long ou presque que celui que l'on peut encore voir aujourd'hui. Ce port était fréquenté par un assez grand nombre de bateaux qui pratiquaient le cabotage le long des côtes bretonnes. Il y avait même des navires capables de traverser la mer pour se rendre en Angleterre, en Espagne ou en Flandres. Ainsi étaient vendus à l'étranger des grains, du blé surtout, et aussi des chevaux car ceux de la région ont toujours été réputés dans l'Europe entière. Ce commerce amenait beaucoup d'argent à Toul an Hery. C'est pour cette raison que l'on peut voir encore aujourd'hui à proximité du rivage des résidences bourgeoises et des manoirs construits pour la plupart par des négociants au dix-huitième siècle.

Le seigneur de Lingouez était riche, lui aussi, mais ça n'était pas grâce à ce commerce. Il avait imaginé un meilleur système pour attirer les écus vers sa bourse...

Les seigneurs, à cette époque, étaient les seuls à disposer du droit d'épave,

c'est-à-dire que personne ne pouvait ramasser le moindre morceau de bois sur la plage sans leur autorisation. Cela impliquait, en revanche, que, s'ils recueillaient quelque naufragé encore en vie, il était de leur devoir de les aider à séjourner encore un moment ici-bas.

Cela, ma foi, n'était pas le souci de Lingouez. Ces règles avaient pourtant été établies par l'Eglise au nom du Christ. Quand il trouvait des rescapés sur les bateaux venus à la côte, ce brigand et ses sbires l'aidaient, oui, mais à rejoindre sans délai l'autre monde. On a même raconté qu'il suspendait, comme cela se faisait au Pays Pagan là-bas du côté de Kerlouan, des lanternes d'écurie aux cornes de ses vaches afin de faire croire aux marins que le port était là. Le pilote, trompé, venait échouer son bateau sur les rochers à la pointe de l'Île Blanche. Cela fait, il était facile aux malandrins de tuer les hommes et de faire main-basse sur les biens.

Oui, mais une fois il arriva que ce fut Rannou qui rentra au port après une promenade en mer en compagnie de ses gens. Par malheur, le bateau fut surpris par la nuit et la marée descendante, et son étrave alla se ficher dans le sable où elle s'immobilisa. Aussitôt Lingouez et ses acolytes étaient sur place prêts à régler son compte à quiconque mettrait le nez hors du bateau.

C'est Rannou qui se montra le premier. Il n'avait pas de mal mais sa tête était aussi rouge que la crête du coq avec la ventrée de colère qu'il transportait. Le premier sur qui il mit la main fut Lingouez. Rannou le saisit par le fond de la culotte et l'envoya vrombir dans les airs au-dessus du Douron jusqu'au bourg de Plestin où il atterrit. On ne récupéra du pauvre Lingouez qu'une infâme bouillie bonne pour la pâtée des cochons. Ses hommes prirent le même chemin pour arriver dans le même état. Ce fut la fête dans les porcheries du côté de Plestin ce jour-là !

Une fois la place nette, Rannou s'arc-bouta contre la coque de son bateau et conduisit celui-ci sans effort jusqu'au chenal. Le lendemain il revint sur les lieux avec son énorme gourdin qui mesurait bien quinze pieds. Il le planta dans les rochers et fit bannir par le canton qu'il briserait les reins à quiconque s'en approcherait.

Il fut entendu et c'est pour cela qu'aujourd'hui on peut encore voir en cet endroit une balise pour indiquer aux gens de mer l'embouchure du Douron. On la nomme « Bazh Rannou ».

A suivre...

P. 15

Séjour de St-Yves à Guimaëc.

On sait que le grand Saint-Trégois - le Patron de nombreux Bretons - partageait avec les religieux Mendiants (Dominicains et Franciscaïns) le goût de la prédication ambulante.

Ce qu'on dit moins et ce que nous apprennent les témoignages recueillis en 1330 en vue de sa canonisation, c'est qu'il vint prêcher dans ce qui est aujourd'hui le Trégor Finistérien et en particulier à Guimaëc.

En effet, un nommé Pierre de Lanmeur qui se qualifie "professeur de lois" déclare en 1330 avoir vu et entendu prêcher "Dom Yves" à Guingamp, à Guimaëc - le texte latin donne l'orthographe fautive *Gumet* - et dans plusieurs autres lieux ; en même temps Pierre de Lanmeur indique que sa mère accueillit le Saint, que ce dernier mangea et dormit chez elle.

Le témoignage n'est pas suffisamment explicite quant à la date et la durée du séjour en question ; mais quant au lieu il ne peut y avoir de doute : à l'occasion d'une déclaration ultérieure, Pierre de Lanmeur désigne expressément comme son domicile de l'époque le Cosquer (écrit *Quosquer*) en la paroisse de Guimaëc (orthographié fallacieusement *Guit-mace*).

Pierre, du manoir du Cosquer en Guimaëc, était né vers 1270 - il dit être en âge d'environ 60 ans en 1330 - et

avait probablement étudié le Droit à Orléans. Un brillant mariage avec *Levenez*, héritière de la seigneurie de Boiséon, le fixa définitivement dans le pays de Lanmeur. On ignore s'il eut l'occasion d'exercer ses talents de juriste : Lanmeur était le siège d'une sénéchaussée (c'est-à-dire d'un tribunal) dont le fonctionnement nécessitait un personnel qualifié. Peut-être même Pierre de Lanmeur tirait-il son "surnom" (c'est-à-dire ce que nous appelons aujourd'hui : nom de famille) de l'office de sénéchal et seul juge du lieu.

Quant aux parents de Pierre on n'en connaît rien ou presque : une généalogie tardive de la famille de Boiséon (XVII^{ème} siècle) dit que son père s'appelait Yves de Lanmeur et sa mère - l'hôtesse de Saint-Yves - Tiphaine de Rostrenen ; ce dernier nom est à rapprocher de celui de Constance de Rostrenen, personnage connu qui entretenait avec le Saint des relations de grande amitié.

On est mieux renseigné sur les enfants de Pierre de Lanmeur et de Levenez de Boiséon au nombre de trois connus : deux garçons - Eon l'aîné, qui continua la lignée et Roland - et une fille Margilie, dont il va être reparlé.

Le nom du manoir de Cosquer - l'orthographe retenue est celle en usage aujourd'hui à Guimaëc - qui signifie "vieux village", "atteste un habitat ancien et est souvent l'indice de vestiges gallo-romains" (Bernard Tanguy).

Quelle était la disposition de ce manoir à l'époque où l'habitait Pierre de Lanmeur voilà qui ne peut être aujourd'hui précisé car il a complètement disparu. Ce qui s'est avéré ce

sont les événements de mai ou juin 1306 qui se déroulèrent en ce lieu.

A cette date le petite Margilie, âgée d'environ 4 ans, fille de Pierre de Lanmeur et de Levenez, sa femme, tombe malade : c'est la petite vérole souvent mortelle à l'époque ; l'enfant se retrouva affligée d'une taie sur l'œil qui la défigure et la torture. Les parents vont jusqu'à souhaiter la mort de leur fille plutôt que cette disgrâce ; ils invoquent en dernier recours Saint-Yves - lequel est mort depuis 1303 pour obtenir la guérison de l'enfant. Or - du moins l'affirment Pierre de Lanmeur et Mahaut la femme de Rivallon Leyzour et nourrice de la petite Margilie - le lendemain même de cette prière la gamine est guérie, comme le constatèrent à ce moment là, le Prieur de Notre Dame de Kernitron et le desservant de l'église paroissiale de Lanmeur.

Ainsi donc le manoir du Cosquer aurait à deux reprises connu le privilège de la visite de Saint-Yves : une fois physiquement, l'autre fois en esprit pour amener en ce lieu ce que nos ancêtres appelaient le miracle et que nous désignerions plus prudemment par les mots de "surnaturel" ou "paranormal".

Quoiqu'il en soit, l'Histoire prend en compte tout ce qui constituait l'environnement quotidien de ceux qui nous ont précédés : il est normal donc de souligner que cet environnement était parfois traversé par des personnages d'exception dont la trace historique marque plus fort le passé des lieux qu'ils ont fréquentés.

Jeux

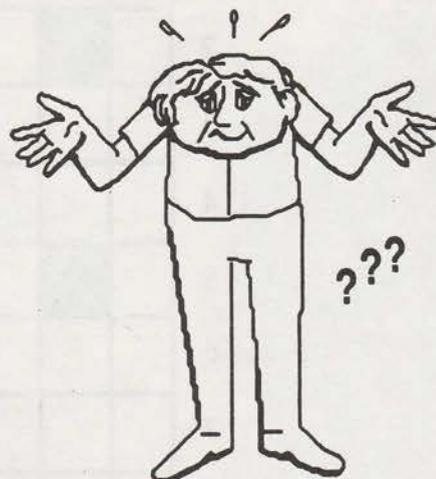
CONNAISSEZ VOUS LES CHARADES A TIROIR ?

EN VOICI UNE :

- Mon PREMIER va çà et là .
- Mon DEUXIEME se charge du courrier.
- Mon TROISIEME ne rit pas blanc.
- Mon QUATRIEME n'est pas rapide .
- Mon TOUT est un poète célèbre du 19^{ème} siècle.

Correction des mots croisés n°5

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	S	A	I	N	T	M	A	E	C
B	A	M	I	E		O	U	A	H
C	I	O		U	N	R		N	A
D	N	C		V	O	G	U	E	R
E	T	O	M	E		U	O	S	I*
F	I		A	S	T	I			V
G	N	G				G	A	R	A
H	G	W	E	R	A	N	N		R
I	A	I	S		N	E	N	N	I
J	R	N	U	E		N	E	F	



* Errata : Sioux prend bien sûr un X même au singulier !

RÉPONSE A LA CHARADE :

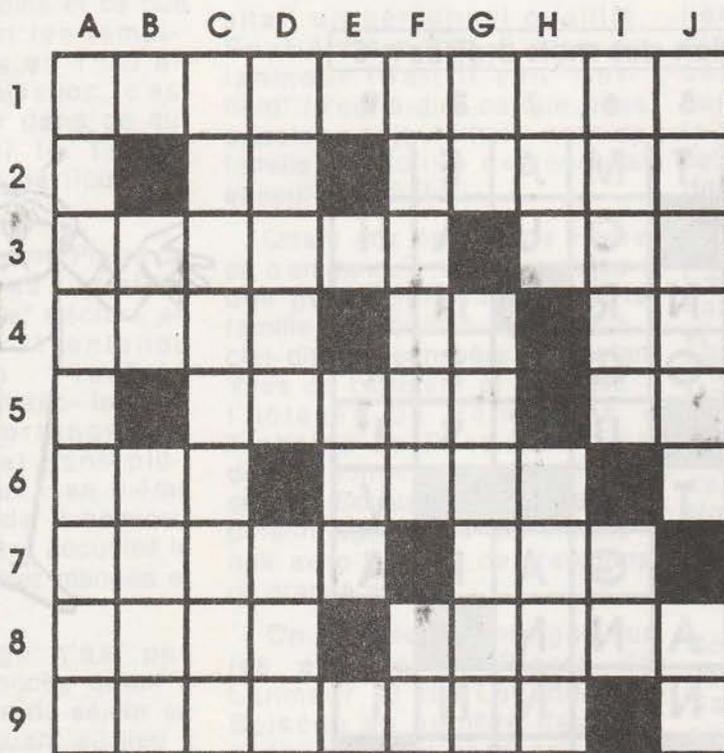
- CAR :
- Mon premier est VIC ERRE (vicaire)
 - Mon deuxième est TOR car TOR EST FACTEUR (torréfacteur)
 - Mon troisième est U car URIT NOIR (urnoir)
 - Mon quatrième est GO car GO EST LENT (goëland)

Calendrier des fêtes

92 - 93
(1^{er} semestre)

- Pot au feu : 24 JANVIER
- Fest - Noz : 13 MARS
- Randonnée pédestre : 18 AVRIL
- Bal du muguet : 1^{er} MAI
- Soirée récréative : 5 JUIN
- Soirée vélo : 27 JUIN
- Bourse aux vêtements en avril.
- Fest - Noz : 10 JUILLET
- Expo couture : 3 et 4 JUILLET
- Pardon de Guimaëc : 4 JUILLET
- Course cycliste : 4 JUILLET

Mots croisés n°6



Horizontalement : 1 - Hameau à l'est de Guimaëc ; 2 - Arrose St Omer - Plante urticante ; 3 - On peut trouver une telle châtaigne à Poul Rodou ! ; Poème ; 4 - Empire aujourd'hui en désordre ; Oui dans la langue du même Empire ; Article arabe ; 5 - Poètes grecs ; Phonétiquement ce sont des myrtilles ; 6 - Précède parfois la flûte ; crochet ; 7 - Licenciées ; Individu d'une espèce peu répandue à Guimaëc ; 8 - Démonstratif ; Interdits par Richelieu ; 9 - Historien grec.

Verticalement : A - On peut y visiter le Cairn de Barnenez ; B - Usages ; Râpée ; C - Celui qui raconte ; D - Filet ; Pour un collégien, c'est un exercice ; E - Cubes ; F - Valent deux blanches ; Moitié de lit ; G - Le 34 passe à Beg An Fry ; Final, il marque la fin du siècle ; H - C'est le commencement de l'utopie ; Prince troyen ; I - Visible l'hiver sur le Douron ; Encore un article arabe ! ; J - Vraie ; Initiales de triste mémoire.

P. 18